Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-265602391-20261028-DCCAS26_10-DE

COMMUNE DE LE SOURN
(Morbihan)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CCAS

Séance du 28 Octobre 2026

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en mairie le 28 octobre 2026 sous la Vice - présidence de Mme GUEVELLO COUDERT Emmanuelle suite à la convocation du 02 Octobre 2026.

Etaient présents : GUEVELLO COUDERT Emmanuelle, Michael CREMET, Christelle DREANO, Laure JAFFREDO, Rose BROLON, Raymonde JAFFREDO, Jean-Claude ROLLAND, DARNEAUX Anita, Joanna PERROT, Josette AUFFRET, Dominique LE FLOHIC

Absents excusés : Jean-Jacques VIDELO, Magali DUCHAUD

Madame Laure JAFFREDO a été désigné secrétaire de séance.

Décision modificative

Madame GUEVELLO COUDERT Emmanuelle explique que dans le cadre de l'organisation du moment convivial des aînés, le CCAS doit procéder au règlement des rémunérations versées par l'intermédiaire du GUSO.

Les crédits budgétaires initialement prévus ne permettant pas de couvrir l'ensemble de ces dépenses, il est proposé de procéder à un ajustement des crédits à hauteur de 1000€, par redéploiement de crédits disponibles du chapitre 011 « Charges à caractère général » au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».
Il convient donc de prendre une décision modificative.

DECISION

Le Conseil d'administration siégeant sous la vice - présidence de Madame GUEVELLO COUDERT Emmanuelle, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative ainsi présentée :

Chapitre – Article	Dépenses	Recettes	TOTAL
IC 623	-1000€		-1000€
IC 6413		+1000€	+1000€
TOTAL	-1000€	+1000€	0

Pour extrait certifié conforme

La Vice-présidente
GUEVELLO COUDERT Emmanuelle